



Les ministres de la Fonction publique passent et les réformes restent...

**Pas de GIPA – Pas de revalorisation indiciaire –
atteinte à la couverture CMO...**

Le « gouvernement Bayrou » revient sur les deux jours de carence supplémentaires, mais maintient la perte de rémunération à hauteur de 10% du salaire à l'issue du jour de carence pour arrêt maladie. C'est la douche froide !...

Perte de rémunération à hauteur de 10% par jour d'absence pour arrêt de travail, absence de revalorisation du point d'indice en 2025 comme en 2024, suppression de la GIPA en 2025 comme en 2024.

Sans consultation préalable, les organisations syndicales ont appris par voie de presse la potion austéritaire à laquelle le gouvernement s'apprête à soumettre les agents de la fonction publique, dans le cadre de son projet de Loi de finances (PLF), adopté en commission mixte paritaire (CMP) vendredi dernier.

Pire, ces points ont même été mis à l'ordre du jour du Conseil commun de la fonction publique, prévu le 11 février prochain.

Malgré la concession du gouvernement sur les deux jours de carence supplémentaires, arrachée au prix d'une mobilisation importante dans la rue en décembre dernier, la potion n'en reste pas moins amère. L'abaissement à 90 % de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie, le gel du point d'indice pour 2025, après une année blanche en 2024, et la suppression de la prime GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat), un filet de sécurité contre l'inflation, sont en effet bien maintenus dans ce nouveau projet de Loi de finances à la sauce Bayrou.

Réunis en intersyndicale, les organisations syndicales représentatives du Conseil commun de la fonction publique, ont écrit au nouveau ministre de la fonction publique, Laurent Marcangeli, le 29 janvier dernier afin de demander le retrait de l'ordre du jour de la séance du 11 février, des textes relatifs à la rémunération portée à 90% en congé de maladie ordinaire et d'avoir un échange sur l'ensemble des arbitrages rendus ou en cours par le gouvernement.

C'est une attaque frontale contre les agents publics !

Le gouvernement se dit fier des agents publics et procède à la réduction de leur pouvoir d'achat.

**L'UNSa Justice exige le retrait de ces mesures
et l'ouverture de négociations salariales !**

**Dans le cas contraire, la mobilisation sera une nouvelle fois
à la hauteur du mépris affiché !**

Cliquez sur le lien pour accéder à la calculette **UNSa Justice** afin de connaître votre perte de salaire :

[Connaître votre perte de salaire](#)

Paris, le 3 février 2025
Le Secrétaire général
Jean-François FORGET